

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA16-10-0001-1

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2016, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement RGCA16-10-0001-1 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA16-10-0001 sur les tarifs (Exercice financier 2016).

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 17 mai 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate